

# NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

## 1. Le cadre général du budget

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le Compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

Les Comptes Administratifs 2021 du budget principal et des budgets annexes ont été votés le 23 mars 2022 par le conseil communautaire. Ils sont consultables ainsi que cette note sur simple demande auprès du secrétariat de la Communauté de communes aux horaires d'ouverture des bureaux.

Les sections d'investissement et de fonctionnement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes et récurrentes de la Collectivité (ou section de fonctionnement), incluant notamment la masse salariale, de l'autre, la section d'investissement qui a vocation par la programmation de dépenses structurantes et présentant un caractère plus exceptionnel, à être tournée vers l'avenir. Il est concordant avec le compte de gestion établi par le trésorier.

Dans chacune des sections, des dépenses et des recettes sont classées par chapitre et par article.

## 2. La section de fonctionnement

### a. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services intercommunaux.

Les dépenses de fonctionnement sont notamment constituées par les subventions versées aux gestionnaires des structures de l'enfance (accueils périscolaires) et petite-enfance (multi-accueil,

Relais Petite Enfance), l'entretien et consommation des bâtiments intercommunaux, prestations de services effectuées, la masse salariale et les intérêts des emprunts à rembourser.

Pour notre Communauté de communes :

- Les dépenses de la section – vue d'ensemble

		BP 2021	CA 2021	%
<b>Dépenses de gestion courante dont :</b>		<b>4 074 162,95</b>	<b>4 035 747,16</b>	<b>99,06%</b>
C011	Charges à caractère général	258 406,48	224 523,65	86,89%
C012	Dépenses de personnel	276 100,00	276 098,15	100,00%
C014	Atténuations de produits	2 794 634,47	2 793 623,76	99,96%
C65	Autres charges courantes	745 022,00	741 501,60	99,53%
<b>Charges financières et exceptionnelles dont :</b>		<b>169 343,72</b>	<b>45 952,58</b>	<b>27,14%</b>
C66	Charges financières	37 149,89	35 148,59	94,61%
C67	Charges exceptionnelles	11 306,14	10 803,99	95,56%
C022	Dépenses imprévues	120 887,69	0,00	0,00%
<b>TOTAL des dépenses réelles</b>		<b>4 243 506,67</b>	<b>4 081 699,74</b>	<b>96,19%</b>
C042	Opérations d'ordre de transfert entre sect°	102 000,00	99 897,03	97,94%
C023	Virement à la section d'investissement	255 893,22	0,00	0,00%
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 601 399,89</b>	<b>4 181 596,77</b>	<b>90,88%</b>

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les dépenses d'entretien et la consommation des bâtiments intercommunaux, les achats de matières premières et de fourniture, la masse salariale, les subventions versées aux gestionnaires de structures enfance petite enfance dans le cadre des délégations de service public, les subventions versées à d'autres associations et les intérêts d'emprunt à régler. Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 4 181 596,77 euros pour l'exercice 2021.

- o Les recettes de la section – vue d’ensemble :

		BP 2021	CA 2021	%
<b>Recettes de gestion courante dont :</b>		<b>4 570 448,27</b>	<b>4 662 577,54</b>	<b>102,02%</b>
C013	Atténuations de charges	0,00	903,58	
C70	Produits des services	49 888,00	54 554,62	109,35%
C73	Impôts et taxes	3 173 227,00	3 228 797,09	101,75%
C74	Dotations et participations	1 332 363,27	1 356 906,91	101,84%
C75	Autres produits	14 970,00	21 415,34	143,06%
<b>Produits exceptionnels dont :</b>		<b>128,00</b>	<b>13 004,80</b>	<b>10160,00%</b>
C77	Produits exceptionnels	128,00	13 004,80	10160,00%
<b>TOTAL des recettes réelles</b>		<b>4 570 576,27</b>	<b>4 675 582,34</b>	<b>102,30%</b>
C042	Quote-part des subv. d’invest. transf. compte de	6 048,00	6 048,00	100,00%
C002	Résultat de fonctionnement reporté	24 775,62	0,00	<b>0,00%</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>4 601 399,89</b>	<b>4 681 630,34</b>	<b>101,74%</b>

Les recettes de fonctionnement pour l’exercice 2021 s’élèvent à 4 681 630,34 euros.

Il existe trois principaux types de recettes :

- o La fiscalité :

Le financement de la Communauté de communes : des taux faibles hérités d’un historique de fiscalité privilégiant l’emprunt pour le financement des investissements.

La Communauté de communes a de longue date fait le choix d’une fiscalité contenue tout en développant ses services et en mettant en place des politiques d’investissement soutenues (développement économiques, équipements de structures pour l’enfance et la petite-enfance...)

A compter de 2014, le levier fiscal a été actionné afin de financer les nouveaux investissements et « absorber » les nouvelles compétences notamment liées à la loi NOTRE.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2020 marque le changement de régime fiscal avec le passage en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). La Communauté de communes ne vote désormais plus qu’un taux de

CFE unique qui reste identique pendant toute la période de lissage. La durée de lissage a été calculée selon un rapport entre le taux le plus faible et le taux le plus élevé. Ce rapport a induit un lissage sur une durée de 4 ans soit jusqu'en 2024.

Ce régime se caractérise par le transfert des impôts économiques ainsi que de la TAFNB à l'intercommunalité. Cette perte de produit pour les communes est compensée via le versement d'une attribution de compensation qui s'élève à 2 699 961 euros pour l'ensemble des communes du territoire.

- les impôts locaux pour 2021 :
  - Taxe d'habitation : depuis 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales n'est plus perçue par la Collectivité et revient à l'Etat. Les collectivités perçoivent désormais une fraction de la TVA nationale. La Collectivité conserve le produit de la taxe d'habitation sur les résidences autres que principales (Résidences secondaires, logements vacants...)
  - Taxe sur le foncier bâti : 2,30%
  - Taxe sur le foncier non bâti : 10,10%
  
- Les dotations versées par l'Etat

### 3. La section d'investissement

#### a. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, cette section est liée aux projets de la Communauté de communes à moyen ou long terme. Pour prendre le comparatif d'un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule...

Le budget d'investissement de la Collectivité regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur de la constance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel informatique, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures en cours de création
- En recettes :
  - Les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus
  - Les recettes dites patrimoniales, telles que le FCTVA (qui compense de manière forfaitaire la TVA que la Collectivité a acquittée sur certaines de ses dépenses).

Pour notre Communauté de communes :

- Vue d'ensemble de la section d'investissement

Article	Dépenses d'investissement	BP 2021	CA 2021	%
001	Résultat reporté ou anticipé	197 766,50 €	0,00 €	0,00%
020	Dépenses imprévues	8 531,22 €	0,00 €	0,00%
13911	Amortissement subvention Etat & établissements nationaux	5 000,00 €	5 000,00 €	100,00%
13913	Amortissement subvention Départements	1 048,00 €	1 048,00 €	100,00%
1641	Emprunts en euros	136 580,00 €	136 579,55 €	100,00%
202	PLU ET PLH	70 000,00 €	54 786,31 €	78,27%
2031	Frais d'études	32 173,00 €	7 567,00 €	23,52%
2051	Concessions et droits similaires (site internet)	4 700,00 €	5 268,12 €	112,09%
204123	Très haut débit Rittershoffen 78 575 € + Hatten 175 975 €	254 450,00 €	254 450,00 €	100,00%
21318	Multi accueil Hohwiller: études thermiques + sols	210 451,00 €	4 860,00 €	2,31%
2138	Multi accueil Hohwiller: études structure	30 000,00 €	720,00 €	2,40%
2145	Constructions / sol d'autrui - Installat° générale	17 960,00 €	9 450,37 €	52,62%
2158	Autres installat°, Giratoire Hoffen	20 000,00 €	0,00 €	0,00%
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	6 000,00 €	4 599,20 €	76,65%
2188	Autres immobilisations corporelles: SRAV	7 300,00 €	5 103,60 €	69,91%
2314	Immo. corpor. en cours - Construct° sur sol autrui: projet Betschdorf	143 640,00 €	0,00 €	0,00%
2315	Immo. corpor. en cours - Instal., matériel, outil.: pistes axes A et B	119 683,48 €	34 807,32 €	29,08%
27632	Créances sur Régions (fonds de Résistance)	32 000,00 €	6 572,40 €	20,54%
2111	Terrains nus	30 738,09 €	421,57 €	1,37%
2313	Immo. corporelles en cours - Constructions: projet Surbourg	1 056 820,78 €	50 083,62 €	4,74%
45811	Opérations sous mandat	741 130,00 €	0,00 €	0,00%
458149	Opération sous mandat Projet Surbourg	65 179,96 €	107 410,67 €	164,79%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>3 191 152,03 €</b>	<b>688 727,73 €</b>	<b>21,58%</b>

Le volume total des dépenses d'investissement est de 688 727,73 euros. Les principales dépenses ont porté sur les opérations suivantes :

- Le déploiement du très haut débit sur les bans communaux de Hatten et Rittershoffen : 254 450 euros
- Travaux et frais de maîtrise d'œuvre pour la structure périscolaire de Surbourg : 157 494,29 euros
- Procédures d'urbanisme : 54 786,31 euros
- Remboursement du capital des emprunts : 136 579,55 euros
- Aménagement d'itinéraires cyclables : frais d'étude et de maîtrise d'œuvre : 34 807,32 euros

Article	Recettes d'investissement	BP 2021	CA 2021	%
021	Opérations d'ordre: transfert entre sections	102 000,00 €	99 897,03 €	97,94%
	Virement de la section de fonctionnement	255 893,22 €	0,00 €	0,00%
10222	F.C.T.V.A.	386 633,00 €	7 463,71 €	1,93%
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	883 567,28 €	883 567,28 €	100,00%
1323	Subv. équipmt non transf. - Départements: piste cyclable Kutzenhausen	18 312,00 €	18 312,00 €	100,00%
1328	Subv. équipmt non transf. - Autres organismes	270 317,00 €	0,00 €	
1331	Fonds éqpm transf. - DETR: Savoir rouler à vélo	260 000,00 €	1 450,00 €	0,56%
10251	Dons et legs en capital	421,57 €	421,57 €	100,00%
1313	Subv. CEA Fonds d'attractivité et de dév.Projet Surbourg (159 768 €) et PLU 3000 €	207 698,00 €	162 768,00 €	78,37%
1341	Fonds éqpm non transf. - DETR 30% Projet Surbourg	0,00 €	120 000,00 €	
2148	Constructions / sol d'autrui - Autres constructions	65 179,96 €	65 179,96 €	100,00%
45821	Opérations sous mandat	741 130,00 €	0,00 €	
458249	Opérations sous mandat Surbourg	0,00 €	107 178,82 €	
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENTS</b>		<b>3 191 152,03 €</b>	<b>1 466 238,37 €</b>	<b>45,95%</b>

Le volume total des recettes d'investissement est de 1 466 238,37 euros. Les principales recettes sont :

- Excédents de fonctionnement capitalisés : 883 567,28 euros
  - Subventions diverses : 282 768 euros
  - Part communale aux projets d'investissement selon clé de répartition actée : 172 358,68 euros
- b. Restes à réaliser (RAR) à reporter
- Dépenses d'investissement : 2 070 539,53 euros

Détail des RAR :

- Frais d'études – modifications documents d'urbanisme : 9 500 euros
- Frais d'études – programme local de l'habitat : 4 590 euros
- Frais d'études – pistes cyclables : 24 600 euros
- Acquisitions foncières : 3 300 euros
- Immobilisations corporelles en cours – installations, matériel, outillage : 84 876,16 euros
- Extension halte-garderie et transformation en multi-accueil : 204 871 euros
- Ecole maternelle et accueil périscolaire à Surbourg : 1 705 636,45 euros

Les restes à réaliser en dépenses permettent de pouvoir régler les investissements réalisés avant le vote du budget de l'année suivante.

- c. Restes à réaliser (RAR) à reporter
- Recettes d'investissement : 2 313 458.78 euros

Détail des RAR :

- Pistes cyclables Axes A et B :
  - subvention CEA 570 000.00 €
  - subvention Etat : Fonds de mobilité actives 462 636.00 €
- Multi-accueil Hohwiller :
  - subvention Caisse d'allocations familiales 123 200.00 €
- Périscolaire Surbourg :
  - subvention Dotation d'équipement des territoires ruraux 200 000.00 €
  - subvention Caisse d'allocations familiales 150 500.00 €
  - subvention CEA 22 529.91 €
  - Part Commune de Surbourg 784 592.87 €

#### 4. Les données synthétiques du budget – récapitulation

Fonctionnement	Prévisions	Réalizations
Dépenses	4 601 399,89 €	4 181 596,77 €
Recettes	4 601 399,89 €	4 681 630,34 €
<b>Résultat de clôture 2021 - excédent</b>		<b>500 033,57 €</b>
<i>Détails de l'excédent :</i>		
<i>Excédent de fonctionnement reporté de 2020</i>		24 775,62 €
<i>Excédent cumulé (report 2020 + résultat 2021)</i>		<b>524 809,19 €</b>

Investissement	Prévisions	Réalizations
Dépenses	3 191 152,03 €	688 727,73 €
Recettes	3 191 152,03 €	1 466 238,37 €
<b>Résultat de clôture -2021</b>		<b>777 510,64 €</b>
<b>Report Déficit 2020</b>		<b>-197 766,50 €</b>
<b>Excédent 2022</b>		<b>579 744,14 €</b>
<b>Restes à réaliser pour 2022</b>		
<i>Dépenses</i>		2 070 539,53 €
<i>Recettes</i>		2 313 458,78 €
<b>Besoin de financement pour 2022</b>		
<i>Couverture du besoin de financement de la section investissement (ligne 1 068)</i>		0,00 €
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021 (ligne 001)</i>		579 744,14 €
<i>Excédent de fonctionnement (ligne 002)</i>		524 809,19 €

<b>Report au budget 2022</b>		
<i>Résultat de clôture de l'exercice 2021</i>		524 809,19 €
<b>Report en section de fonctionnement</b>		<b>524 809,19 €</b>

## La dette

5 emprunts ont été contractés sur le budget principal de la collectivité, aux taux relativement bas, remboursement à capital constant pour la plupart, sur une période qui va de 15 à 25 ans.

Capital restant dû au 31/12/2021 s'élève à 1 594 215,60 euros contre 1 730 000 euros en 2020 soit une évolution de -7,9%. Soit un montant de 98 euros par habitant. Pas de mobilisation d'emprunts nouveaux prévue en 2022 ce qui devrait permettre de poursuivre le rythme de désendettement.

La capacité de désendettement (encours de la dette/épargne brute) est de 2,68 ans. Cela signifie que la Communauté de communes devrait plus de deux années d'autofinancement brut afin de rembourser la totalité du capital de sa dette.